Feuillet 2024-046

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° 27-2024D

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydia FABRE, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU, Laurent GAYS à Yvelise LEDOS.

ABSENT(S): Christophe PAUTREL

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice: 10 Présents: 7 Pouvoirs: 2 Votants: 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Lydie JALBAUD.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE: 04/04/2024

VOTE:
Pour: 9
Contre: 0
Abstention: 0

OBJET: APPROBATION DE LA NUMÉROTATION DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES N°1 ET N°2

Le Maire rend compte de ses travaux concernant le cimetière n°1. En effet, les concessions sur les plans en possession de la mairie ne sont pas numérotées et il est donc très difficiles de se repérer, tant pour les administrés que pour les entreprises devant intervenir dans le cimetière.

Monsieur le Maire a donc numéroté les concessions du cimetière n°1.

Dans le cimetière n°2, le columbarium a été numéroté, toujours dans un souci de repérage. Les concessions ayant été numérotées lors de la création du cimetière, cette dernière nécessite juste une validation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

> **DÉCIDE** de numéroter les concessions des cimetières n°1 et n°2 comme dans les plans annexés à la présente délibération.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

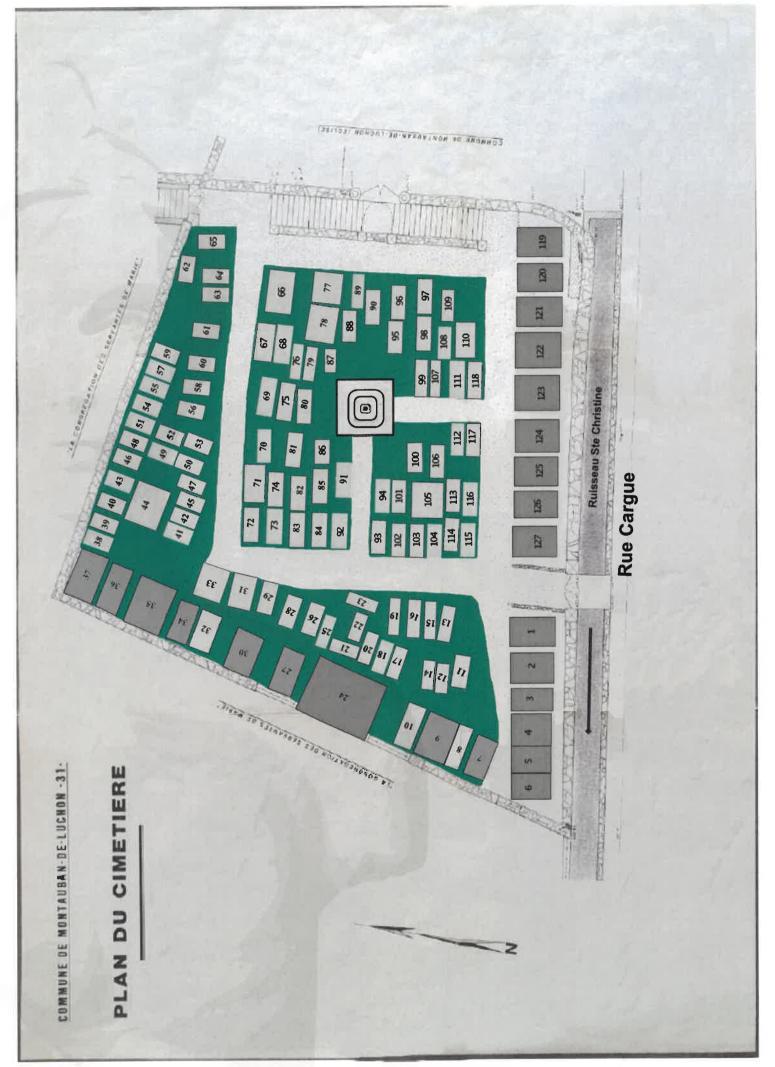
Pour extrait conforme.

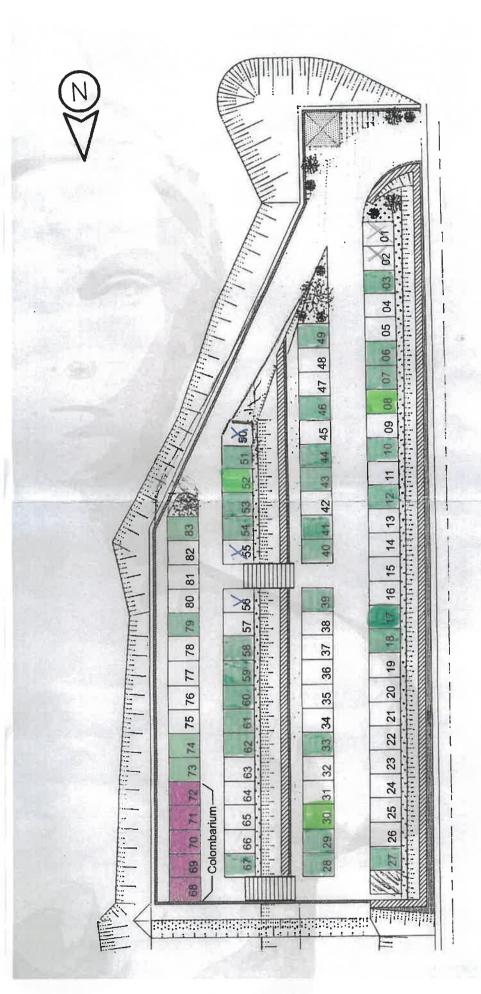
Le Maire

Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le 12/04/2014

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 12/04/2024





Nouveau cimetière, 1 cours de la Castagnère

COLUMBARIUM – COMMUNE DE MONTAUBAN DE LUCHON

1 COURS DE LA CASTAGNÈRE 31110 MONTAUBAN DE LUCHON

